

défendre cet argument, car je n'ai aucune sympathie pour l'amendement lui-même et je voterais contre, mais j'aime voir respecter les droits des minorités. Ayant entendu les autorités de l'autre côté tenter d'écraser le moustique, ici dans le coin, il est bon, je pense, de dire un mot en faveur de l'admissibilité de l'amendement.

M. l'Orateur: Je remercie les honorables députés pour leurs commentaires sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie et je puis dire qu'après avoir écouté, dans les coulisses, leurs arguments, je suis très impressionné non seulement par ceux des députés et du ministre de la Justice, mais également par la position prise par mon associé, à la présidence, le député de Bonaventure (M. Bécharde). J'ai l'impression qu'en dépit des arguments avancés après qu'il eut exprimé une opinion, je me sens prêt à me rallier à la décision vraiment judicieuse que, d'instinct, il se préparait à rendre. En fait, je n'ai pratiquement rien à redire à ce qu'a dit le député qui occupait le fauteuil, il y a un moment.

Les députés ne doivent pas oublier que ce dont nous sommes saisis en ce moment, ce n'est pas le bill lui-même, ce n'est pas le Code criminel, mais plutôt une motion en vue de la troisième lecture. Ce que les députés ont à faire en ce moment, c'est de proposer des amendements tendant à modifier ladite motion. Nous ne pouvons étudier, à ce stade, des motions destinées à modifier l'article 18 ou 19 ou de motions tendant à modifier le Code criminel.

[Français]

Je suis certain que l'honorable député de Témiscamingue, qui écoute religieusement la décision que je suis à rendre, est d'accord avec moi. Nous ne pouvons, à ce stade, que présenter à la Chambre des amendements visant à modifier la motion portant troisième lecture de ce bill.

L'honorable député de Lotbinière prétend que l'amendement proposé par le député de Témiscamingue est recevable, parce qu'il est pertinent à l'article 18. Je lui dis qu'il n'est pas recevable, précisément parce qu'il est pertinent à l'article 18, alors qu'il devrait être pertinent à la motion que ce bill soit lu une troisième fois.

[Traduction]

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dit que nous devrions écouter les

autorités. Je l'ai écouté, lui, sans doute la plus grande autorité, et il n'a pas non plus réussi à me convaincre d'accepter la motion.

J'aimerais lui signaler—chose qu'il sait sûrement mieux que moi—que la motion peut être modifiée de bien des façons. Elle pourrait être modifiée par un amendement motivé, à condition que celui-ci ait trait strictement à la motion dont la Chambre est saisie. Si des députés proposent à la Chambre un amendement motivé par lequel ils ne cherchent pas à modifier les articles du bill, il sera acceptable et les députés pourront se prononcer tôt ou tard. Par ailleurs, si l'amendement motivé est libellé de telle façon qu'il dépasse la portée restreinte de la motion à l'étude, à cause de nombreux précédents, dont certains sont cités dans Beauchesne, dans May et dans Bourinot, je ne vois pas comment l'amendement pourra être reçu. Voilà l'essentiel des propos du député de Bonaventure, et je partage son avis.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques commentaires à ce stade de la troisième lecture, même si l'on a dit beaucoup de choses sur ce bill.

J'ai eu l'occasion de parler sur la motion portant deuxième lecture et je vous avoue que depuis, j'avais espéré, de la part du gouvernement et du ministre, que l'on allait revoir ses positions, accepter cette division du bill et permettre au Parlement de se prononcer librement sur ce bill qui, à mon avis, est d'une extrême importance.

Je me souviens qu'au cours de la campagne électorale, le ministre avait laissé entrevoir qu'il recommanderait la liberté du vote, et qu'il était favorable à cette division du bill, reconnaissant les particularités très précises de certains des articles. Je ne sais pas si le fait d'être au pouvoir a pu changer un homme à ce point, mais nous devons reconnaître que, depuis près de trois ou quatre semaines, avec tous les arguments qu'on a pu apporter, il aurait dû être convaincu.

Au fait, nous avons avancé des arguments qui justifient la division du bill et un vote libre, car, qu'on le veuille ou non, il est clair que beaucoup de députés sont embarrassés devant ce bill. Mais il est entendu, pour plusieurs, qu'ils devront suivre la ligne de conduite du parti; ils la suivront, comme d'habitude, tout en reconnaissant qu'il y a des articles qu'ils ne considèrent pas, dans leur for intérieur, comme acceptables.